



L'ACTION EXTÉRIÈRE DE LA FRANCE SUR LES ENJEUX DE POPULATION, DE DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS 2016-2020



RAPPORT DE STRATÉGIE

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement
et du développement international

2016

Ce document est disponible en ligne sur le site France Diplomatie :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications/publications/enjeux-planetaires-cooperation/documents-de-strategie-sectorielle/

Cette synthèse est également disponible en anglais sur le site France Diplomatie :

www.diplomatie.gouv.fr/en/photos-publications-and-graphics/publications/

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier l'ensemble de leurs interlocuteurs pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.



L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE SUR LES ENJEUX DE POPULATION, DE DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS 2016-2020

Table des matières

Préface	5
Chapitre 1 L'approche française des enjeux de population.....	6
1.1. Défis imposés par la croissance démographique en Afrique	6
1.2. L'approche par les droits	8
1.3. L'action de la France	9
1.3.1 Plaidoyer politique	9
1.3.2 Une démarche concertée avec la société civile	10
1.3.3 Financements de programmes et projets	10
1.3.4 Principes directeurs	12
Chapitre 2 Vision, objectifs et engagements français 2016-2020.....	13
2.1. Objectif 1 : améliorer les cadres normatifs international, régional et national en matière de droits sexuels et reproductifs	13
2.1.1 Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 1	15
2.1.2 La France soutient des actions clés complémentaires	15
2.2. Objectif 2 : augmenter l'accès aux méthodes modernes de contraception par une approche intégrée	16
2.2.1 Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 2	18
2.2.2 La France soutient des actions clés complémentaires	20
2.3. Objectif 3 : faciliter l'accès des adolescent.e.s et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et réduire les pratiques néfastes	21
2.3.1 Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 3	24
2.3.2 La France soutient des actions clés complémentaires	24
Sigles et abréviations	26

Préface

La croissance démographique est l'un des plus grands défis auxquels l'Afrique sera confrontée dans les prochaines décennies. Elle est bien sûr une promesse pour l'avenir, mais aussi un facteur de risque pour la stabilité du continent où la prévalence des grossesses adolescentes est la plus importante du monde.

Parce qu'elles ne bénéficient pas, ou peu, de services de planification familiale, nombreuses sont les jeunes femmes qui doivent écourter leur scolarité, voyant ainsi leurs chances d'accéder à un emploi et à un revenu se réduire. Répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes, faire de la jeunesse un moteur de développement économique, c'est investir dans un avenir durable et juste. C'est l'objectif poursuivi par la France dans le cadre de son action en faveur de la jeunesse.

L'accès universel aux droits sexuels et reproductifs est une condition essentielle de l'autonomisation des jeunes femmes, qui paient très cher le prix de ne pouvoir choisir leur destin. Il faut le rappeler, aujourd'hui encore, 225 millions de femmes sont dépourvues d'accès à la contraception et plus de 300 000 femmes dans le monde meurent chaque année de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Ces décès sont la première cause de mortalité des adolescentes en Afrique.

Garantir des droits sexuels et reproductifs est la condition première de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Le dire n'est pas une ingérence dans des questions culturelles ou religieuses, propres à chaque État. Garantir ces droits, c'est assurer un accès à des services adaptés et de qualité qui permettent enfin aux femmes de ne plus mourir en couche, de choisir le moment de leurs grossesses et le nombre de leurs enfants. C'est permettre aux femmes d'accéder à l'éducation et au travail et de contribuer au développement et au progrès social de leur pays. C'est sauver des vies.

C'est pourquoi nous devons résolument agir pour garantir le droit des femmes à disposer librement de leur corps et garantir un accès sans entraves aux services de santé sexuelle et reproductive.

Il ne s'agit pas seulement de donner accès à des services de planification familiale ou à des produits contraceptifs, mais de soutenir des politiques de développement fondées sur les droits individuels, à travers l'amélioration de la législation et des politiques familiales et l'évolution des normes sociales.

Nous savons qu'il s'agit de sujets difficiles et complexes. C'est pourquoi nous avons souhaité que la France se dote de sa première stratégie dédiée aux enjeux de population, de santé et de droits sexuels et reproductifs. Issu d'une large concertation avec la société civile, ce document définit les priorités de l'action de la France sur ces enjeux et pose un cadre de référence pour l'ensemble de nos partenaires. Il s'agit là d'un outil pour notre diplomatie afin de répondre de manière cohérente, efficace et collective aux grands défis démographiques de ce début de XXI^e siècle.

Jean-Marc Ayrault

Ministre des Affaires étrangères
et du Développement international

André Vallini

Secrétaire d'État chargé du Développement
et de la Francophonie

Chapitre 1

L'APPROCHE FRANÇAISE DES ENJEUX DE POPULATION

1.1 Défis imposés par la croissance démographique en Afrique

Le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), tenue au Caire, a été l'occasion de célébrer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action adopté par consensus des États membres des Nations unies en 1994. L'amélioration des conditions de vie dans de nombreuses régions du monde est réelle mais, pour une partie de l'humanité, l'accès aux droits de l'homme fondamentaux, aux biens publics mondiaux et aux services essentiels n'est toujours pas garanti. Les violations des droits reproductifs et sexuels sont encore largement répandues.

Les dynamiques démographiques à l'échelle mondiale et nationale – croissance démographique rapide, urbanisation, migration – continuent de dessiner les principaux enjeux du développement durable. Elles ont un impact sur le développement économique, la distribution des revenus, la pauvreté, la protection sociale et les pensions. Elles affectent l'accès aux soins, à l'éducation, à l'eau, à la sécurité alimentaire et aux infrastructures (logement, assainissement, énergie). Elles influencent la durabilité des villes et des zones rurales, les conditions environnementales et les changements climatiques. Pour répondre à ces problématiques de manière cohérente, il faut reconsidérer la façon dont le monde change, du point de vue démographique, à travers une perspective dynamique et prospective.

Le programme d'action de la CIPD

Adopté par 179 États membres des Nations unies en septembre 1994, ce programme d'action a marqué le début d'une nouvelle ère des débats intergouvernementaux en plaçant la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes au centre de l'agenda du développement durable.

En 2010, l'Assemblée générale des Nations unies, dans sa résolution 65/234, notant que les objectifs du programme d'action ne seront pas atteints, proroge le programme d'action et prie le Secrétaire général des Nations unies de lui remettre un cadre d'action pour sa mise en œuvre au-delà de 2014.

Source : www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/ICPD_beyond2014_EN.pdf

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Cette convention a été adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies. Elle réaffirme le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, définit la discrimination et établit un programme d'action visant à atteindre l'égalité dans tous les domaines, politique, économique, social et culturel.

La Convention définit la discrimination à l'égard des femmes comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ».

Elle constitue un cadre international pour la lutte contre les discriminations à l'encontre des femmes. La France a levé ses réserves sur la Convention en 2013.

Selon les projections des Nations unies, la population mondiale pourrait connaître un accroissement de plus d'un milliard d'individus d'ici 2030, passant de 7,3 milliards aujourd'hui à 8,5 milliards. Il est prévu que la population mondiale atteigne 9,7 milliards d'ici 2050 et 11,2 milliards d'ici 2100. L'essentiel de cette augmentation de la population mondiale peut être attribué à une liste réduite de pays à fécondité élevée, principalement situés en Afrique¹.

L'espérance de vie a augmenté significativement dans le monde au cours des 20 dernières années, pour atteindre 70 ans en moyenne. Entre 1990 et 2015, les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile ont fortement diminué, respectivement de 45 % et 53 %, grâce notamment à la baisse de la fécondité (23 %) et au renforcement des systèmes de santé. Cette tendance globale masque en partie une hétérogénéité sanitaire importante entre pays et entre populations d'un même pays en fonction du contexte (urbain/rural), du revenu et du sexe. Ainsi, le taux de mortalité infanto-juvénile en Afrique subsaharienne demeure au niveau de 100 décès pour 1 000 naissances, soit un risque de décès quatorze fois supérieur pour un enfant né en Afrique que pour un enfant né en Europe ou en Amérique du Nord (7 pour 1 000). Près de la moitié de ces décès surviennent avant l'âge de 1 an, le plus souvent suite à des naissances avant terme et/ou des complications à la naissance lorsque la santé des femmes ne leur permet pas de supporter des grossesses précoces, rapprochées ou nombreuses.

Dynamiques démographiques et de santé reproductive en Afrique de l'Ouest et du Centre

La population de l'Afrique de l'Ouest et du Centre devrait doubler d'ici 2040. Dans cette région, chaque femme a en moyenne cinq ou six enfants et le taux de grossesse chez les adolescentes est plus de deux fois supérieur au taux mondial, avec plus d'une fille sur dix, âgée de 15 à 19 ans, qui donne naissance. Le taux de prévalence contraceptive (toutes méthodes confondues) est de seulement 18 %.

La pression démographique qui pèse sur les secteurs sociaux (éducation, emploi, santé) et sur la gestion du foncier (géographie et dynamique du marché agricole) est un facteur d'instabilité (conflits sociaux, migrations internes, insécurité alimentaire) et fragilise la gouvernance des États. La croissance de la population en Afrique de l'Ouest et du Centre est l'un des défis les plus importants auxquels les pays de la région seront confrontés dans les trois prochaines décennies.

En parallèle, le taux de mortalité maternelle est très élevé, à savoir 679 sur 100 000 naissances vivantes en 2015². Plus de 100 000 femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre meurent chaque année de causes évitables liées à la grossesse, plus que dans toute autre région du monde.

1 - Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2015). *World Population Prospects: The 2015 Revision*.

2 - *Trends in Maternal Mortality: 1990 to 2015. Estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and the United Nations Population Division*. Organisation mondiale de la santé, 2015.

1.2. L'approche par les droits

L'arrivée massive des jeunes générations dans l'âge actif rend possible un développement accéléré dans de nombreux pays. Ce potentiel dividende démographique reste conditionné à des investissements importants pour garantir l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi décent des jeunes générations, ainsi qu'à la réalisation de leurs droits fondamentaux. C'est pourquoi la France, à travers son action extérieure en matière de jeunesse, fournit une réponse multisectorielle, fondée sur les droits et les besoins spécifiques des jeunes, et les place en tant qu'acteurs de développement et sources d'innovation³.

L'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination est loin d'être universel et les violations des droits fondamentaux sont encore largement répandues. On estime que près de 142 millions de jeunes filles pourraient être mariées avant leurs 18 ans d'ici 2020. Au cours des dix prochaines années, 30 millions de filles risquent d'être victimes de mutilations sexuelles. Par ailleurs, les discriminations, les violences physiques et morales à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre se sont aggravées⁴. Aujourd'hui, 76 pays dans le monde ont encore des lois réprimant les relations homosexuelles.

En matière de droits et santé sexuels et reproductifs, les réponses et les investissements n'ont pas correspondu à la réalité sanitaire. L'efficacité des programmes dépend de l'accès de toutes et de tous à l'information, aux produits et aux services. Femmes et hommes doivent se mobiliser ensemble pour exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, car femmes et hommes en sont également bénéficiaires.

La promotion des droits sexuels et reproductifs est devenue un marqueur du plaidoyer politique de la France en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est au croisement de plusieurs piliers de l'action extérieure de la France comme la promotion du développement durable, des droits de l'homme et de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la mortalité maternelle et infantile et la santé mondiale avec, en particulier, la lutte contre le VIH-sida et les infections sexuellement transmissibles (IST).

L'Agenda 2030 pour le développement durable et les enjeux de population, de droits et de santé

Les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté depuis 2000 sont compromis par des défis mondiaux tels que la croissance démographique, les situations de conflit et de fragilité, la détérioration de nos écosystèmes, la diminution constante de nos ressources naturelles limitées et les changements climatiques. L'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable est une décision historique à la hauteur de ces enjeux. La communauté internationale s'est fixé 17 objectifs de développement durable (ODD) à réaliser d'ici 2030, notamment de mettre fin à la pauvreté et à la faim, améliorer l'accès de tous à la santé et l'éducation, bâtir des villes plus durables, combattre les changements climatiques et protéger les océans et les forêts.

La santé et les droits sexuels et reproductifs sont liés à plusieurs ODD : ils contribuent à éliminer la vulnérabilité, améliorent la santé des adolescent.e.s, des jeunes, des femmes et des mères, et promeuvent l'égalité des sexes.

Il est plus que jamais urgent d'agir pour garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs de toutes et tous. C'est ce que vise la présente Stratégie 2016-2020 à travers la réalisation de trois objectifs prioritaires pour l'action de la France. La Stratégie est au cœur des enjeux du développement durable et contribue à la réponse aux défis du XXI^e siècle. En insistant sur les droits des femmes, elle garantit le respect des capacités, des libertés et des responsabilités. En contribuant au renforcement institutionnel et juridique en faveur du bien-être de toutes les femmes, elle lutte contre les inégalités. En offrant un continuum de soins, elle améliore la santé des jeunes et diminue les grossesses précoces. En ciblant les jeunes filles, elle agit pour l'égalité des sexes. La France oriente en priorité ses actions dans les régions où les enjeux de population, de droits et de santé sexuels et reproductifs sont les plus critiques, à savoir en Afrique de l'Ouest et du Centre.

3 - *L'action extérieure de la France pour la jeunesse* (MAEDI/DGM, 2015).

4 - Nations unies, 2011 (A/HRC/19/41).

Les droits reproductifs et sexuels

« Les droits en matière de sexualité et de procréation sont des droits humains fondamentaux. Ce sont les droits de toute personne de prendre des décisions libres, informées et responsables et d'exercer un contrôle entier sur les aspects élémentaires de sa vie privée – corps, sexualité, santé, relations avec autrui, liberté de se marier ou non, d'avoir ou non des enfants, et le cas échéant, choix du moment et du partenaire – sans s'exposer à quelque forme de discrimination, de stigmatisation, de contrainte ou de violence que ce soit. Ceci recouvre le droit de jouir de sa propre sexualité et de l'exprimer, de pouvoir – sans ingérence extérieure – prendre des décisions personnelles concernant la sexualité et la procréation, ainsi que d'avoir accès à l'information, à l'éducation et aux services en matière de santé sexuelle et procréative. »

« Les droits en matière de sexualité et de procréation recouvrent des droits humains qui sont déjà reconnus dans les cadres, normes et accords juridiques aux niveaux international, régional et national. »

Source : Groupe de travail de haut niveau pour la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), *Recommandations pour la CIPD après 2014 : Santé et droits pour tous en matière de sexualité et de procréation*.

1.3. L'action de la France

La politique française de coopération vise à répondre à quatre enjeux complémentaires à la fois pour la France et pour ses partenaires :

- 1) la promotion de la paix, de la stabilité, des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- 2) l'équité, la justice sociale et le développement humain ;
- 3) le développement économique durable et riche en emplois ;
- 4) la préservation de l'environnement et des biens publics mondiaux.

La loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014 identifie l'amélioration de la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile ainsi que les politiques de population

dans les pays prioritaires d'Afrique subsaharienne comme l'un des trois enjeux dans le domaine du renforcement des systèmes de santé et de protection sociale. Elle stipule aussi que la France s'efforce, dans les enceintes européennes et internationales, de promouvoir le droit des femmes, la lutte contre les violences qui leur sont faites, l'accès universel à la planification familiale et aux droits sexuels et reproductifs.

La Stratégie genre et développement (2013-2017) de la France identifie également les droits et la santé sexuelle et reproductive des femmes comme un axe structurant.

L'action de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs s'inscrit dans le cadre de cette politique, et dans la logique des droits et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle s'inspire ainsi du mouvement porté par la société civile française, qui lutte depuis les années soixante pour les droits des femmes à la contraception et à l'avortement – en particulier à travers des groupes tels que le Mouvement de libération des femmes (MLF) et le Mouvement français pour le planning familial, devenu le Planning familial.

Cette action est mise en œuvre à travers un plaidoyer politique ainsi que par des programmes et projets sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

1.3.1 Plaidoyer politique

« Dans les enceintes européennes et internationales, la France s'efforce de promouvoir le droit des femmes, la lutte contre les violences qui leur sont faites, l'accès universel à la planification familiale et aux droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation des femmes, l'égalité professionnelle, l'accès des femmes à l'éducation, à la formation ainsi qu'aux responsabilités économiques, politiques et sociales. »

Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

La France exerce son influence dans les *fora* multilatéraux et régionaux, dans les échanges bilatéraux, et dans les fonds et programmes afin de réduire les lacunes et les inégalités

en matière de droits et de santé sexuels et reproductifs, qui affectent en premier lieu les adolescent.e.s et les femmes. Elle joue un rôle « leader » dans la défense des droits sexuels et reproductifs lors des sessions de la Commission de la population et du développement (ONU) et de la Commission de la condition de la femme (ONU). La France a également plaidé pour que ces droits soient pleinement intégrés dans le futur cadre de développement, l'Agenda 2030 pour le développement durable.

La France entretient un dialogue constant avec la Banque mondiale dans l'optique de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles, et a encouragé la Banque à s'investir davantage dans le renforcement du pouvoir des femmes, notamment dans les pays de la rive sud de la Méditerranée qui connaissent une phase de transition politique. La Banque mondiale vient ainsi de publier une nouvelle Stratégie pour le genre et l'égalité des sexes (2016-2023).

Au niveau européen, la France a toujours joué un rôle moteur pour défendre des positions ambitieuses sur la question des droits et de la santé sexuels et reproductifs et n'hésite pas à porter la question au plus haut niveau politique. Lors des négociations des conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le genre et le développement en mai 2015, la France a été à l'initiative d'une lettre des pays homodexes envoyée à la haute représentante et au commissaire européen en charge du développement pour rappeler l'importance des droits et de la santé sexuels et reproductifs pour le développement et souligner le rôle essentiel de l'Union européenne, à travers son influence et ses financements, pour la promotion de ces droits. Le sujet a été porté au niveau ministériel au sein du Conseil des affaires étrangères.

Sur la période allant de 2016 à 2020, la France continuera à plaider en faveur des droits sexuels et reproductifs dans les *fora* multilatéraux et régionaux, et à soutenir l'adaptation des politiques sectorielles et du cadre législatif de ses partenaires.

La France restera engagée dans le Partenariat de Ouagadougou, lancé en 2011 par neuf gouvernements des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires techniques et financiers dans le but de remédier au taux élevé de besoins non satisfaits en matière de contraception.

1.3.2 Une démarche concertée avec la société civile

La société civile fait partie intégrante de la vision française de la diplomatie des droits des femmes. Le MAEDI et la société civile française partagent une même vision des questions relatives aux droits et à la santé sexuels et reproductifs. Ceci repose sur un dialogue exigeant et constructif et permet une collaboration fructueuse au niveau de la mise en œuvre des programmes et du plaidoyer politique. La France travaille sur cette thématique notamment avec les organisations Médecins du monde, Équilibres & Populations, et le Planning familial. Lors de la 60^e Commission de la condition de la femme (ONU), une vingtaine d'organisations de défense des droits des femmes étaient intégrées dans la délégation française.

1.3.3 Financements de programmes et projets⁵

L'aide publique au développement (APD) de la France attribuable au secteur population, droits et santé sexuels et reproductifs provient en majorité du canal multilatéral. **En 2014, la contribution française au secteur de la santé sexuelle et reproductive par le canal multilatéral était estimée à 331,1 millions d'euros.** Ce volume d'APD découle de la contribution de la France au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (265 millions d'euros), à UNITAID (Facilité pour l'innovation en santé mondiale) [43,4 millions d'euros], aux institutions de l'Union européenne (5 millions d'euros), à l'Association internationale de développement (IDA), membre de la Banque mondiale (2 millions d'euros), au Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) [0,7 million d'euros], au Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) [0,44 millions d'euros], au Fonds africain de développement (0,4 million d'euros), à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) [0,4 million d'euros], au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) [0,3 million d'euros], et au Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) [0,3 million d'euros]⁶.

5 - Base de données SNPC (système de notification des pays créanciers) de l'OCDE, stats.oecd.org/.

6 - Afin d'estimer l'aide multilatérale imputée de la France au secteur de la population, droits et santé sexuels et reproductifs, le calcul se fait comme suit : 1) l'organisation multilatérale X a donné en moyenne Y % de son aide allouée par secteur au secteur de la population en 2014 ; 2) l'aide multilatérale imputée française au secteur de la population à travers l'organisation multilatérale X a été de Y % de l'apport budgétaire français à l'organisation multilatérale X en 2014.

Le volume total d'APD française consacrée à la santé sexuelle et reproductive (dans le cadre de l'Initiative de Muskoka ainsi que hors Muskoka) transitant par le **canal bilatéral atteignait 55 millions d'euros en 2014**.

Sur la période 2016-2020, la France poursuivra son financement en faveur des droits et de la santé sexuels et reproductifs notamment à travers ses contributions volontaires aux organisations multilatérales, dont le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID, les institutions de l'Union européenne, l'IDA, l'UNFPA, l'UNICEF, le PNUD et ONU Femmes (le Fonds français Muskoka).

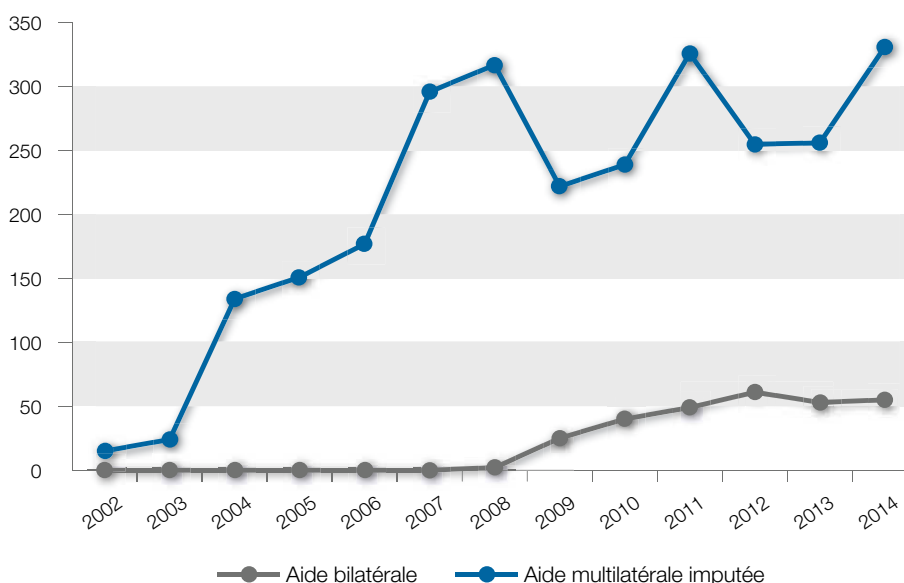
En 2010, le Groupe des huit (G8) a lancé **l'Initiative de Muskoka** sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants de moins de cinq ans. Dans ce cadre, la France a augmenté sa contribution à ce secteur de 488 millions d'euros sur la période 2011-2015. L'Initiative de Muskoka était mise en œuvre à la fois par le canal multilatéral et bilatéral à travers :

- 1) un programme conjoint onusien mis en œuvre par l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA et l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) : le Fonds français Muskoka⁷ ;
- 2) l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) ;
- 3) le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;
- 4) le Réseau de l'Aga Khan pour le développement ;
- 5) les programmes bilatéraux mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD)⁸.

La France continuera son engagement **dans le prolongement de l'Initiative de Muskoka**. Cet engagement sera mis en œuvre à travers le programme conjoint onusien de l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, et ONU Femmes (le Fonds français Muskoka), et un financement bilatéral géré par l'AFD concentré dans les pays suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Aide publique au développement française attribuable au secteur population, droits et santé sexuels et reproductifs

Répartition entre aide bilatérale et multilatérale imputée (millions d'euros)



7 - ffmuskoka.org

8 - Évaluation conjointe des interventions du MAEDI et de l'AFD en matière de santé maternelle et infantile pour mettre en œuvre les engagements pris par la France à Muskoka. Synthèse. Rapport d'évaluation n° 132, direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, 2015.

La France contribuera également par le **canal bilatéral**, à travers l'AFD et son Cadre d'intervention sectoriel 2015-2019 : la santé et la protection sociale. Un des trois axes stratégiques de ce document vise à « poursuivre les efforts en matière de santé maternelle et infantile, et de santé sexuelle et reproductive », dans la continuité des opérations engagées à travers l'Initiative de Muskoka. L'AFD privilégiera une approche intégrée de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile, inscrivant ces services dans un continuum de soins, et portera une attention spécifique à l'accès volontaire à la planification familiale et aux besoins des adolescent.e.s. L'AFD dispose d'un portefeuille diversifié de projets en faveur de la santé maternelle et infantile, et de la planification familiale, en particulier en Afrique francophone, mis en œuvre par les États bénéficiaires et les organisations de la société civile.

1.3.4 Principes directeurs

L'action de la France s'effectue à travers quatre principes directeurs : universalisme, équité, efficacité et action collective.

Universalisme. La promotion de l'accès universel aux droits et à la santé sexuels et reproductifs est une priorité de la politique internationale de la France. Elle réaffirme le droit au meilleur état de santé possible, y compris le droit fondamental de tous les individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et de disposer des informations nécessaires pour ce faire et du droit de tous d'accéder à une meilleure santé en matière de sexualité et de reproduction.

Équité. La France promeut l'extension du droit à la dignité et à la non-discrimination à toutes les personnes et à la protection des droits des populations victimes de stigmatisation, de discrimination ou d'une marginalisation persistante, y compris en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. À travers sa politique de développement international, elle participe à la réduction des inégalités, notamment à travers la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle pour la satisfaction des besoins en informations, produits et services essentiels de santé sexuelle et reproductive. Elle renforce la dimension préventive de son action, à travers des interventions ciblant en priorité les adolescent.e.s et les jeunes, les populations les plus pauvres et les populations marginalisées conformément à sa Stratégie jeunesse.

Efficacité. Les investissements sont orientés vers les résultats, dans les pays et les domaines prioritaires de la France dont le rapport coût-efficacité est important. Le suivi et l'évaluation des interventions et la redevabilité de l'APD dans le domaine sont assurés. La France oriente en priorité son plaidoyer politique et ses interventions en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Action collective. L'aide mondiale en matière de droits et santé sexuels et reproductifs est mise en œuvre par de nombreux fonds, programmes et instruments. L'architecture de l'aide internationale dans ce domaine est fractionnée (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID, instruments européens de développement, Banque mondiale, agences des Nations unies, AFD, coopération des ministères techniques, etc.). La concertation et la coordination avec les partenaires, au niveau multilatéral comme bilatéral, sont des préoccupations constantes de la France. Plus que sur d'autres sujets, l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs implique une action collective, notamment à travers la recherche de partenaires.

La santé sexuelle se définit comme « un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement en l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités. La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sans risques, sans contrainte, discrimination ni violence. Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés. »

La santé reproductive est un état de « bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent et aussi peu souvent qu'elle le désire. Cela implique [...] le droit d'être informée et d'utiliser la méthode de planification familiale de son choix [...], le droit d'accéder à des services de santé qui permettent aux femmes de mener à bien grossesse et accouchement et donnent aux couples toutes les chances d'avoir un enfant en bonne santé. »

Source : OMS

Chapitre 2

VISION, OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS FRANÇAIS 2016-2020

La vision française des droits et de la santé sexuels et reproductifs est celle d'un monde où les droits reproductifs et sexuels de toutes et de tous sont reconnus, valorisés et concrétisés. Où toutes et tous ont accès à une éducation complète à la sexualité. Elle est celle d'un monde où aucune femme ne risque sa vie pour éviter une grossesse non désirée. Où toutes et tous ont un libre accès et reçoivent des soins et services de qualité, notamment des méthodes modernes de contraception, sans discrimination, ni risque de difficulté financière. La vision de la France est celle d'un monde où les jeunes ne risquent plus de subir des pratiques néfastes telles que le mariage précoce ou forcé, ou les mutilations sexuelles féminines, mais ont accès à l'éducation et à la santé sexuelles et reproductives.

L'action de la France s'articule autour de trois objectifs prioritaires :

- 1) améliorer les cadres normatifs international, régional et national en matière de droits sexuels et reproductifs ;
- 2) augmenter l'accès aux méthodes modernes de contraception par une approche intégrée ;
- 3) faciliter l'accès des adolescent.e.s et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et réduire les pratiques néfastes.

2.1. OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LES CADRES NORMATIFS INTERNATIONAL, RÉGIONAL ET NATIONAL EN MATIÈRE DE DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

Pour être durable, l'amélioration des conditions de vie des populations passe par **la garantie et la mise en œuvre des droits fondamentaux des individus**. Le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme sont au cœur de la politique étrangère de la France. Une attention importante est accordée aux principes d'égalité, de non-discrimination et d'équité, à la participation et au renforcement des capacités des acteurs, à la transparence et la redevabilité, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes de développement de la France.

Le respect des droits des femmes requiert l'accès à une gamme entière de services de qualité en matière de santé de la reproduction et aux informations relatives à ces services. La France s'est fortement mobilisée pour assurer l'inscription de l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs au sein des ODD (objectifs 3 et 5).

Des engagements régionaux garantissent également le droit à la santé, au contrôle des fonctions de reproduction, et à l'éducation sur la planification familiale. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003) traite entre autres du droit à la santé et du contrôle des fonctions de reproduction. Le Protocole affirme que les États prennent toutes les mesures appropriées pour « protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus » (article 14, c). Le Plan d'action de Maputo pour la mise en œuvre du Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction de l'Union africaine (2006) vise à amener le continent africain vers l'objectif de l'accès universel aux services intégrés de santé en matière de sexualité et de reproduction en Afrique.

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont ratifié les conventions et chartes internationales et africaines relatives aux droits et à la santé des enfants et des femmes. Mais des exceptions existent et certains États ont émis des réserves.

Au niveau national, des lois et textes ont été adoptés pour assurer la cohérence du droit national avec les conventions internationales et en assurer l'application. Plusieurs de ces textes sont de réelles avancées législatives et juridiques vers davantage d'égalité entre les femmes et les hommes et de reconnaissance des droits des femmes. Toutefois, des progrès restent à accomplir dans les législations nationales. Il existe dans un grand nombre de pays des vides juridiques ainsi que des lois et textes, notamment dans les Codes des personnes et de la famille, discriminants envers les femmes et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits

qu'aux hommes, notamment en matière d'âge légal du mariage, d'héritage et d'autorité parentale. Dans une grande majorité des pays, les moyens sont insuffisants pour assurer l'application des lois et mettre en œuvre les mesures répressives prévues en cas d'entrave aux droits. Les lois ne sont pas vulgarisées et ne sont pas connues des populations. Les droits coutumiers et religieux restent souvent la référence.

Le réseau diplomatique français se mobilise pour améliorer les cadres normatifs à travers des actions de développement et de plaidoyer politique dans les échanges bilatéraux comme dans les enceintes internationales, en particulier aux Nations unies et au sein de l'Union européenne.

La France se fixe comme objectif :

1. De contribuer à améliorer les cadres normatifs international, régional et national en matière des droits sexuels et reproductifs d'ici 2020. Afin d'arriver à cet objectif, la France met en œuvre une approche du développement par les droits.

Indicateurs de suivi :

1.1 Le nombre d'engagements internationaux et régionaux qui reconnaissent :

- les droits à la santé reproductive ;
- l'éducation complète à la sexualité.

1.2 Le nombre de pays qui ont fait évoluer leur législation vers une plus grande reconnaissance des droits et de la santé reproductifs et sexuels.

Lien avec les ODD

L'objectif 1 et les indicateurs visés par la France répondent notamment à :

L'ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge et les cibles suivantes :

- D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes (cible 3.1).
- D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles (cible 3.3).
- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux (cible 3.7).

L'ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et les cibles suivantes :

- Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (cible 5.1).
- Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (cible 5.2).
- Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine (cible 5.3).
- Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi (cible 5.6).

2.1.1 Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 1

Comme préconisé dans la loi sur le développement et la solidarité internationale de juillet 2014⁹, la France portera la question des droits sexuels et reproductifs à travers son **plaidoyer politique** au niveau international auprès des *fora* onusiens (Commission de la condition de la femme, Commission population et développement), du Groupe des sept (G7) et de la Banque mondiale, au niveau régional auprès de l'Union européenne et de l'Organisation ouest-africaine de la santé, et au niveau national auprès des gouvernements pour améliorer les différentes législations.

Soutenir les actions de la **société civile** qui permettent notamment de renforcer le dispositif législatif en faveur des droits des femmes, et de le vulgariser auprès des populations et des agent.e.s de l'État sur l'ensemble du territoire.

2.1.2 La France soutient des actions clés complémentaires

Afin de garantir la mise en œuvre des droits fondamentaux des individus, et de soutenir l'objectif prioritaire d'améliorer les cadres normatifs, la France entreprend de façon complémentaire les actions clés suivantes :

- **Renforcer des capacités nationales** à élaborer des lois et réglementations et à appliquer le droit de la santé.
- **Renforcer le dialogue politique sur un accès à l'avortement sûr et légal dans les instances multilatérales ainsi que dans le dialogue bilatéral avec ses partenaires.** Le respect des droits des femmes requiert l'accès à une gamme entière de services de qualité en matière de santé de la reproduction, y compris la prise en charge des grossesses non désirées à travers l'avortement sans risque. Dans la plupart des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, l'avortement est légal sous certaines conditions. Mais, en pratique, l'accès à l'avortement provoqué est rare et ne fait pas partie des services publics de santé.
- **Plaider auprès des autorités à plusieurs niveaux pour l'adoption de lois et de politiques qui garantissent l'égalité et la non-discrimination** de quelque nature, y compris en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou du statut

Accès universel à la contraception moderne et à l'avortement sûr et légal

Besoins non satisfaits en contraception. On estime que 225 millions de femmes souhaitent prévenir, limiter ou espacer les grossesses mais n'ont pas accès à un moyen de contraception. Les besoins non satisfaits en contraception sont concentrés à 90 % dans les pays en développement.

Avortement sûr et légal. Le taux moyen d'avortements non sécurisés en Afrique serait deux fois plus élevé que la moyenne mondiale. L'OMS estime à plus de 1,8 million le nombre d'avortements non sécurisés pratiqués chaque année en Afrique de l'Ouest.

Soutien à Ipas pour améliorer l'accès à l'avortement sans risque dans les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest

Sur financement français, l'organisation non gouvernementale (ONG) américaine Ipas a réuni les responsables et des praticiens de la santé de toute l'Afrique de l'Ouest pour une visite d'étude au Ghana en janvier 2016. Les délégués du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Mali, du Sénégal et du Togo ont visité les centres de santé et ont vu comment les femmes ghanéennes peuvent désormais exercer leur droit d'avorter dans le système de santé publique. Les participants se sont engagés à poursuivre un programme similaire dans leur propre pays. Pour répondre à la demande d'assistance technique, Ipas a, sur financement français, organisé un atelier régional de planification au Togo en mai 2016. Plus de ressources seront cependant nécessaires pour insuffler une dynamique en vue d'une prise en charge des soins complets d'avortement dans toute l'Afrique francophone.

9 - Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

sérologique (VIH-sida), dans l'exercice des droits sociaux, culturels, économiques, civils et politiques.

- **Soutenir les politiques et mesures qui préviennent, qui punissent et qui contribuent à éliminer les violences envers les femmes**, au sein et à l'extérieur de la famille, y compris en période de conflit. Il s'agit notamment de plaider pour la révision des lois qui permettent d'innocenter les auteurs d'actes de violences s'ils épousent la victime, et de plaider pour l'élimination des violences sexuelles des clauses d'amnistie post-conflit.

- **Plaider en faveur de la reconnaissance de la diversité des ménages** et appuyer les pays pour la mise en œuvre de politiques en faveur des familles monoparentales et des personnes isolées, jeunes ou âgées, notamment en matière d'habitat et d'espaces collectifs.

2.2. OBJECTIF 2 : AUGMENTER L'ACCÈS AUX MÉTHODES MODERNES DE CONTRACEPTION PAR UNE APPROCHE INTÉGRÉE

La France promeut la mise en œuvre d'une approche intégrée du continuum de soins en matière de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile : la prestation intégrée des services aux femmes et aux enfants, et ce avant la grossesse jusqu'à l'accouchement, durant la période postnatale immédiate et durant l'enfance. Cette approche inclut les actions d'information sur la sexualité, les services de prévention et de traitement des IST (dont le VIH), la prévention des grossesses non désirées, les services d'avortement sûrs et légaux, les services de soins post-avortements, le suivi et les soins pour les mères et les enfants durant la grossesse jusqu'à la naissance, durant la période postnatale immédiate, et pendant l'enfance. L'approche du continuum de soins inclut également le renforcement du système de santé, mais aussi l'implication de l'école, de la société civile, des personnes-relais et des communautés. Une attention importante est accordée à la prise en compte des contraintes et barrières pour l'accès à l'information, aux produits et aux services essentiels.

Dans ce cadre, améliorer l'accès à la contraception moderne à travers le soutien à la promotion, l'achat, l'approvisionnement et la distribution d'une large gamme de contraceptifs modernes, y compris les contraceptifs d'urgence (pilule du lendemain et dispositif intra-utérin), reste essentiel. L'espacement des naissances dès le premier accouchement doit être soutenu grâce à une réelle intégration de la planification familiale au sein des soins de santé maternelle.

Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

Dans les domaines du renforcement des systèmes de santé et de protection sociale, l'action de la France se concentrera sur les trois grands enjeux suivants :

- l'amélioration de la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile, ainsi que les politiques de population dans les pays prioritaires d'Afrique subsaharienne ;
- l'adaptation des systèmes de santé et de protection sociale à l'accroissement des maladies chroniques et des problèmes de santé découlant de l'élévation des niveaux de vie et du vieillissement ;
- le renforcement de la surveillance épidémiologique et de la capacité des pays à agir sur les déterminants environnementaux et sociaux de la santé.

La France se fixe comme objectif :

2. De contribuer à augmenter d'ici 2020, dans huit pays prioritaires, l'accès aux méthodes modernes de contraception. Afin d'arriver à cet objectif, la France promeut la mise en œuvre d'une approche intégrée.

Indicateurs de suivi :

2.1 Augmenter à l'horizon 2020 les taux de prévalence des méthodes modernes de contraception parmi les femmes en âge de procréer dans les 8 pays prioritaires (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

Pays	Objectif pour 2020 ¹⁰	Taux actuel ¹¹
Bénin	16,5 %	9,0 %
Côte d'Ivoire	24,5 %	13,9 %
Guinée	12,9 %	7,0 %
Mali	14,3 %	9,6 %
Niger	15,1 %	11,0 %
Sénégal	21,1 %	14,7 %
Tchad	-	1,5 %
Togo	21,8 %	16,7 %

2.2 Réduire à l'horizon 2020 le ratio de mortalité maternelle dans les 8 pays prioritaires (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

Pays	Taux actuel ¹²
Bénin	400/100 000
Côte d'Ivoire	614/100 000
Guinée	724/100 000
Mali	368/100 000
Niger	535/100 000
Sénégal	484/100 000
Tchad	1 098/100 000
Togo	401/100 000

10- Taux attendus par le Partenariat de Ouagadougou.

11 - « Pourcentage de toutes les femmes utilisant une méthode de contraception moderne » lors de la plus récente enquête démographique et de santé. Source : www.statcompiler.com (consulté en février 2016).

12 - « Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes » lors de la plus récente enquête démographique et de santé. Source : www.statcompiler.com (consulté en février 2016). L'objectif mondial est de réduire d'ici à 2030 le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Lien avec les ODD

L'objectif 2 et les indicateurs visés par la France répondent notamment aux ODD suivants :

L'ODD 1 : *Éliminer l'extrême pauvreté et la faim et la cible 1.3 :*

- Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

L'ODD 3 : *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge et les cibles suivantes :*

- D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes (cible 3.1).
- D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles (cible 3.3).
- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux (cible 3.7).

L'ODD 5 : *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et la cible 5.6 :*

- Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

2.2.1 Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 2

La France agira en faveur de l'accès aux méthodes modernes de contraception via son appui multilatéral aux organisations internationales, son appui bilatéral et son soutien aux partenariats mondiaux et régionaux.

La France continuera à verser une contribution volontaire à l'**UNFPA**, qui agit en faveur de politiques de planification familiale, garantit un approvisionnement constant et fiable de contraceptifs de qualité, contribue à renforcer les systèmes nationaux de santé et recueille des données en vue d'étayer ses interventions.

L'un des axes d'intervention du **Fonds français Muskoka** est le renforcement transversal des systèmes de santé, et notamment des systèmes d'approvisionnement et de distribution

Le Partenariat de Ouagadougou, une pratique à fort impact

Le Partenariat de Ouagadougou a été lancé lors de la Conférence régionale sur la population, le développement et la planification familiale tenue à Ouagadougou au Burkina Faso en février 2011 par neuf gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires techniques et financiers pour accélérer les progrès dans l'utilisation des services de planification familiale au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Togo.

Le Partenariat mise sur une meilleure coordination entre les bailleurs de fonds pour optimiser leur soutien aux pays et également sur une collaboration et coopération aux niveaux national et régional pour remédier au taux élevé des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

En 2011, le partenariat s'était fixé comme objectif d'enregistrer un million d'utilisatrices additionnelles de méthodes modernes de contraception en 2015 dans les neuf pays. Cet objectif a été largement dépassé. À l'horizon 2020, les neuf pays envisagent d'atteindre plus de deux millions d'utilisatrices additionnelles de méthodes contraceptives modernes.

Source : partenariatouaga.org

en médicaments et intrants médicaux. Ces interventions seront mises en œuvre principalement par l'UNFPA et l'OMS en Guinée, au Mali, au Niger et au Tchad.

L'AFD promeut une **approche intégrée** de la santé maternelle et infantile, et de la planification familiale, en inscrivant ces services dans un **continuum de soins**. Une attention spécifique sera apportée au renforcement des services de planification familiale à travers des appuis à l'amélioration de la demande (promotion de la recherche socio-anthropologique, éducation sexuelle, communication pour le changement de comportement, mobilisation communautaire, etc.) et de l'offre (mise aux normes des structures de santé, formation des ressources humaines en santé, renforcement des systèmes d'approvisionnement des produits de santé, etc.). L'AFD pourra déployer ses opérations à différents niveaux : au niveau des États en soutien à leurs politiques nationales, au niveau de la société civile à travers son canal de financement pour les ONG françaises, dans le cadre de partenariats public-privé développés entre les pays bénéficiaires et les organisations de la société civile, ou encore au niveau régional à travers divers mécanismes (le Partenariat de Ouagadougou, l'Organisation ouest-africaine de la santé).

L'AFD subventionne avec la Fondation Bill & Melinda Gates le projet « Mobiliser en faveur des droits et de la santé sexuels et reproductifs », mis en œuvre par Équilibres & populations de 2015 à 2018. Ce projet vise à renforcer les capacités du réseau **Alliance droits et santé** composé de 15 organisations de la société civile de cinq pays d'Afrique de l'Ouest francophone, afin d'améliorer les droits et la santé sexuels et reproductifs, et en particulier l'accès à la contraception, des femmes et des adolescentes de la sous-région (voir encadré).

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme encourage les pays à lier les interventions de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente aux programmes de lutte contre le VIH (virus de l'immuno-déficience humaine), la tuberculose et le paludisme, et à améliorer la santé générale des femmes et des jeunes filles. Dans le cadre de la Stratégie 2017-2022 du Fonds mondial, la France a fortement soutenu l'adoption d'un objectif stratégique visant à « construire des systèmes de santé résilients et soutenables » dont un des sous-objectifs promeut le « soutien à la santé reproductive, maternelle, infantile et adolescente et les plateformes de soins intégrées ». En tant que membre du conseil

L'Alliance droits et santé

Initiée en 2013 par l'ONG Équilibres & populations, l'Alliance droits et santé regroupe 15 structures complémentaires (associations spécialistes, mouvements de jeunes et réseaux de femmes) de cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal). Le réseau a pour objectif d'améliorer le statut et la santé des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest. Ses actions se déclinent autour de trois axes : la mobilisation politique, la communication pour le changement social et le renforcement des capacités.

Le réseau poursuit spécifiquement l'objectif d'améliorer les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR), en particulier l'accès à la contraception, dans le cadre du projet « Mobiliser en faveur des DSSR : une Alliance pour les femmes et les adolescentes d'Afrique de l'Ouest » (2015-2018), soutenu par la France.

En matière de plaidoyer, le projet prévoit notamment l'élaboration de stratégies nationales en faveur des droits et de la santé sexuels et reproductifs, un accompagnement personnalisé des associations membres, et la production d'outils (*factsheets*, *webinars*, guide).

Dans le domaine de la communication et de la mobilisation sociale, une vingtaine de personnalités engagées en faveur des femmes et des adolescentes (*champion.ne.s*) seront identifiées pour apporter leur témoignage, notamment au travers d'émissions radiophoniques, d'un site internet dédié et d'événements mobilisateurs autour des droits et de la santé sexuels et reproductifs, et de la planification familiale. Enfin, un appui en termes de développement organisationnel, de mobilisation des ressources et de gestion administrative et financière sera apporté aux membres de manière collective et individuelle par le biais de formations sur place et d'un suivi à distance (veille, fiches, etc.).

Cette approche transversale permettra d'accroître la qualité et donc l'impact des actions des associations, mais également de renforcer et de pérenniser leurs capacités afin de contribuer de manière durable au changement politique et social en faveur des droits et de la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles dans la sous-région.

d'administration et grâce à ses représentants dans les pays récipiendaires, la France suivra particulièrement les avancées du Fonds mondial dans la mise en œuvre de ce sous-objectif.

La France participe au **Partenariat de Ouagadougou**, dont l'objectif principal est d'augmenter les taux de prévalence des méthodes modernes de contraception dans les neuf pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo (voir encadré p. 18). La France poursuivra son engagement au sein de ce partenariat.

La France participe à la **Coalition pour les produits de la santé reproductive** (RHSC), un partenariat mondial de pays partenaires, d'agences de développement, d'entreprises pharmaceutiques, de fondations privées, d'organisations de la société civile et d'organisations internationales. Il vise à assurer que les pays à revenus faibles et moyens puissent obtenir et garantir les chaînes d'approvisionnement et utiliser des produits abordables et de bonne qualité afin de prévenir les grossesses non désirées, de permettre des accouchements sûrs, ou de parvenir à traiter les infections sexuellement transmises.

L'UNFPA

L'UNFPA agit afin que chaque grossesse soit désirée, chaque accouchement soit sans danger et le potentiel de chaque jeune accompli. Le Fonds milite en faveur de politiques de planification familiale, garantit un approvisionnement constant et fiable de contraceptifs de qualité, contribue à renforcer les systèmes nationaux de santé et recueille des données en vue d'étayer ses interventions. Il assure également une direction mondiale sur l'amélioration de l'accès à la planification familiale : il réunit ses partenaires, notamment les gouvernements, afin d'élaborer des politiques, et propose une assistance programmatique, technique et financière aux pays en développement.

Le Fonds est un partenaire stratégique de la France sur les questions de droits et santé reproductifs et sexuels, en particulier en Afrique francophone. La France finance le Fonds à travers ses contributions volontaires et le prolongement de l'Initiative de Muskoka sur la santé reproductive, des mères, des nouveau-nés et des enfants.

2.2.2 La France soutient des actions clés complémentaires

Afin de garantir une approche intégrée du continuum de soins et ainsi arriver à l'objectif prioritaire d'augmenter l'accès aux moyens modernes de contraception, la France entend de façon complémentaire les actions clés suivantes :

- **Développer des capacités nationales et des ressources humaines** dans la gestion des produits contraceptifs et du système de santé.
- **Sensibiliser et impliquer** les hommes à travers des initiatives destinées à promouvoir des comportements de genre plus équitables. Les hommes et les garçons doivent être encouragés à partager les responsabilités de la planification familiale. Ils peuvent également motiver d'autres hommes à suivre cet exemple.
- **Renforcer l'information et la prévention du VIH et des IST** à travers le soutien des dispositifs de dépistage, au traitement et à la prise en charge rapide des personnes vivant avec le VIH. Soutenir l'intégration sociale des personnes vivant avec le VIH en appuyant les interventions visant à faire évoluer les représentations, et lutter contre la stigmatisation et la discrimination.
- **Fournir les services essentiels pour les femmes victimes de violences**, notamment en améliorant l'accès aux services et traitements essentiels tels que : les lignes téléphoniques et nouvelles technologies pour les victimes, les soins post-viol (contraceptif d'urgence, avortement en cas de grossesse résultant d'un viol, prophylaxie pour le VIH et autres maladies sexuellement transmissibles...), le soutien psychologique, la protection de la police, l'accès à des services d'hébergement sûrs, l'établissement de preuves documentées, les services d'aide juridique et légale.
- **Renforcer la protection sociale, y compris à travers l'appui aux mécanismes de couverture universelle en santé**, afin d'assurer la participation juste et équitable de l'ensemble des bénéficiaires de services essentiels au sein des pays. L'AFD prévoit d'accompagner les pays en développement vers la couverture universelle en santé qui recouvre à la fois le renforcement des systèmes de santé et la mise en place de dispositifs solidaires de financement de la santé. (Santé et protection sociale. Cadre d'intervention sectoriel 2015-2019, AFD.)

- **Améliorer la prise en charge des grossesses non désirées** grâce au soutien aux soins pré-avortement, aux soins liés à l'avortement sans risque et aux soins post-avortement.
- **Renforcer les soins prénataux** en tant que maillon essentiel du continuum de soins à travers la prise en charge des grossesses non désirées, la prévention et le traitement de la malnutrition, la prévention du paludisme, du tétanos, et de l'anémie, le dépistage et le traitement des IST et du VIH-sida, l'identification des victimes de violences, le dépistage des complications de la grossesse.
- **Soutenir le renforcement des capacités nationales en matière de statistiques vitales**, notamment pour la production, la dissémination et l'usage des données d'état civil, de recensement et d'enquêtes mais aussi des mécanismes de suivi-évaluation et de prospective des politiques publiques.

L'Initiative ESTHER d'Expertise France

L'Initiative Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau (ESTHER), lancée en 2001 et portée depuis 2015 par Expertise France, est fondée sur des partenariats et un transfert de compétences pour une prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH. Elle étend ses activités au renforcement des systèmes de santé, avec une approche intégrée. Elle intervient à travers des jumelages hospitaliers qui mobilisent des professionnels de santé pour améliorer la qualité des pratiques de soin dans le cadre d'un compagnonnage et en renforçant les organisations et les agents de santé communautaires.

ESTHER a mené de 2012 à 2014 une formation de formateurs « Santé sexuelle et droits humains » en partenariat avec la chaire de santé sexuelle de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Une quinzaine de médecins, psychologues, conseillers psychosociaux et autres personnels impliqués dans l'accompagnement des patients de Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Haïti, Mali, Maroc, Niger, République centrafricaine, Sénégal et Togo y ont participé. La formation a notamment abordé les sujets du conseil sur la sexualité, la sexualité des jeunes, les droits humains et sexuels, les violences sexuelles et la planification familiale. Les professionnels de santé ayant suivi la formation sont ainsi disponibles pour former d'autres professionnels dans leurs pays – une potentielle *task force* pour mener des activités dans plusieurs pays.

2.3. OBJECTIF 3 : FACILITER L'ACCÈS DES ADOLESCENT.E.S ET DES JEUNES AUX SERVICES DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ET RÉDUIRE LES PRATIQUES NÉFASTES

Plus de 15 millions de filles âgées de 15 à 19 ans donnent naissance à un enfant chaque année, la plupart dans un contexte de mariage forcé et précoce. Lorsqu'une adolescente est enceinte ou met au monde un enfant, sa santé et sa vie peuvent être remises en cause et cela dans des proportions bien plus importantes que pour les jeunes femmes ayant atteint 18 ans. Les risques de complications et de décès liés à la grossesse sont cinq fois plus importants pour les adolescentes que pour les femmes adultes.

Le renforcement de l'accès à l'éducation complète à la sexualité, aux produits et aux services pour les adolescent.e.s, les jeunes et les populations clés est un thème prioritaire pour la France, en conformité avec le document d'orientation *L'action extérieure de la France pour la jeunesse* (MAEDI/DGM, 2015). Un accent particulier doit être mis sur la prévention et la prise en charge via une offre de soins sans discrimination, respectant la confidentialité et proposant des soins adaptés. La France investit donc en priorité dans la santé sexuelle et reproductive des adolescent.e.s et des jeunes.

Santé des adolescent.e.s et des jeunes

Les complications liées aux grossesses sont la première cause de mortalité chez les adolescentes dans la plupart des pays en développement. L'Afrique de l'Ouest est la région au monde avec la plus forte prévalence de grossesses adolescentes : environ 120 naissances pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans, soit le double de la moyenne mondiale.

Le VIH-sida est par ailleurs la deuxième cause de décès des 10-24 ans dans les pays en développement, symptômes de réponses et d'investissements inadaptés à la réalité de l'épidémie.

La France se fixe comme objectif :

3. De contribuer à faciliter d'ici 2020, dans huit pays prioritaires, l'accès des adolescent.e.s et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive et réduire les pratiques néfastes.

Indicateurs de suivi :

3.1 Augmenter à l'horizon 2020 les taux de prévalence des méthodes modernes de contraception parmi les jeunes femmes (15-19 ans) dans les 8 pays prioritaires (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

Pays	Taux actuel ¹³
Bénin	9,5 %
Côte d'Ivoire	11,9 %
Guinée	4,4 %
Mali	5,5 %
Niger	3,7 %
Sénégal	4,1 %
Tchad	0,9 %
Togo	10,1 %

3.2 Réduire à l'horizon 2020 la proportion de femmes mariées avant l'âge de 15 ans dans les 8 pays prioritaires (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

Pays	Taux actuel ¹⁴
Bénin	14,3 %
Côte d'Ivoire	11,6 %
Guinée	27,3 %
Mali	20,1 %
Niger	30,2 %
Sénégal	11,0 %
Tchad	34,2 %
Togo	9,0 %

3.3 Réduire à l'horizon 2020 la proportion de femmes qui ont subi une mutilation génitale dans les 8 pays prioritaires (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo).

Pays	Taux actuel ¹⁵
Bénin	7,3 %
Côte d'Ivoire	38,2 %
Guinée	96,9 %
Mali	91,4 %
Niger	2,0 %
Sénégal	24,7 %
Tchad	44,9 %
Togo	4,7 %

13- « Pourcentage des femmes de 15 à 19 ans utilisant une méthode de contraception moderne » lors de la plus récente enquête démographiques et de santé.
Source : www.statcompiler.com (consulté en février 2016).

14- « Pourcentage des femmes mariées à l'âge de 15 ans » lors de la plus récente enquête démographiques et de santé.
Source : www.statcompiler.com (consulté en février 2016).

15- « Pourcentage des femmes victimes de mutilation génitale féminine » lors de la plus récente enquête démographique et de santé.
Source : www.statcompiler.com (consulté en février 2016).

Lien avec les ODD

L'objectif 3 et les indicateurs visés par la France répondent notamment à :

L'ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge et les cibles suivantes :

- D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes (cible 3.1).
- D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles (cible 3.3).
- D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux (cible 3.7).

L'ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et la cible 4.1 :

- D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

L'ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et les cibles suivantes :

- Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (cible 5.1).
- Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (cible 5.2).
- Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine (cible 5.3).
- Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi (cible 5.6).

2.3.1 Moyens et modalités de mise en œuvre de l'objectif 3

La France agira en faveur de l'objectif 3 à travers son plaidoyer politique, son appui multilatéral aux organisations internationales, son appui aux partenariats internationaux, son programme bilatéral et son appui à la société civile.

La France portera la question des droits sexuels et reproductifs des adolescent.e.s et des jeunes, y compris l'accès à l'éducation complète à la sexualité (voir objectif 1 et indicateur 1.1) à travers son **plaidoyer politique** au niveau international, au niveau régional, et au niveau national auprès des gouvernements. À l'UNESCO, la France insiste sur la nécessaire inclusion dans les *curricula* du premier cycle du niveau secondaire (collège) de programmes sur l'éducation complète à la sexualité. Elle a aussi porté une résolution à l'UNESCO pour « apprendre sans peur ».

L'un des axes d'intervention du **Fonds français Muskoka** est la santé sexuelle et reproductive des adolescent.e.s et des jeunes. Les interventions incluent la formation des personnels de santé, le développement de coins adolescent.e.s, la fourniture, la distribution et la sécurisation de produits contraceptifs, et l'éducation en milieu scolaire avec le développement d'outils pédagogiques centrés sur l'éducation complète à la sexualité. Ces interventions seront mises en œuvre principalement par l'UNFPA, l'UNICEF et l'OMS, en collaboration avec la société civile dans la continuité des actions déjà entreprises.

La France soutient les programmes promouvant l'éducation des filles dans les instances internationales, particulièrement dans le cadre de son engagement au sein du **Partenariat mondial pour l'éducation**, qui œuvre au développement de systèmes éducatifs efficaces et durables et garantit la mobilisation de ressources financières et techniques.

L'AFD prévoit d'apporter une attention spécifique à la demande et à l'offre de soins à l'attention des adolescent.e.s. Cette population cible devra être prise en compte dans les différents programmes de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et infantile qui seront développés dans la période 2016-2020. L'AFD promouvra des approches transversales intégrant des actions d'amélioration de l'éducation ou encore de promotion du droit des femmes.

La France finance des **projets au Cameroun, au Sénégal et au Togo qui visent à lutter contre les violences liées au genre en milieu scolaire**. Ces projets contribuent au déploiement d'environnements scolaires sûrs, inclusifs et propices à l'égalité entre les filles et les garçons. Ils sont mis en œuvre par l'UNICEF, l'UNESCO et l'ONG Plan International France sur une durée de trois ans et pour un montant total de 1,5 million d'euros.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme soutient les interventions de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente liées aux programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. En particulier, Expertise France, par **l'Initiative 5 % du Fonds mondial** permet aux acteurs des pays francophones d'accéder aux ressources du Fonds ou d'assurer la mise en œuvre des financements reçus. Un appel à projets de l'Initiative 5 % de 2015 a permis de financer huit projets sur la thématique « adolescent.e.s et jeunes filles » engagés sur trois ans pour un montant total de 6,8 millions d'euros, en Afrique et en Asie. Partant de l'objectif de prévenir la transmission du VIH, ces projets vont promouvoir l'implication des adolescent.e.s dans leur propre sexualité et offriront des diagnostics et des solutions adaptées aux défis et aux spécificités du genre.

La **direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire** du MAEDI a développé depuis 2013 un programme de lutte contre le mariage forcé de ses ressortissants à l'étranger, à la fois pour mieux prendre en charge les personnes menacées ou victimes et faire connaître aux personnes menacées leurs droits et les recours existants, dans un but de prévention.

2.3.2 La France soutient des actions clés complémentaires

Afin de faciliter l'accès des adolescent.e.s et des jeunes aux services de santé reproductive et réduire les pratiques néfastes, la France entreprend les actions clés complémentaires suivantes :

- **Soutenir la mise en œuvre de programmes d'éducation complète à la sexualité**, dans les cursus formels et auprès des communautés, dans les *curricula* et les formations d'enseignants. L'éducation complète à la sexualité est un programme d'enseignement visant à apporter aux enfants et aux jeunes les connaissances, compétences, attitudes et valeurs qui leur permettront d'avoir une vision positive de leur sexualité dans le cadre de leur développement émotionnel et social¹⁶. Soutenir

16 - Orientations opérationnelles de l'UNFPA pour l'éducation complète à la sexualité : une approche axée sur les droits de l'homme et l'égalité des genres. UNFPA, 2014.

plus largement la création et le développement de campagnes de sensibilisation et de communication sur la santé sexuelle et reproductive des adolescent.e.s, notamment à travers la mise en place de lignes d'écoute adaptées aux publics adolescent.e.s et jeunes. (Voir objectif 1.)

- **Plaider pour l'adoption et/ou le renforcement de lois qui relèvent l'âge légal du mariage**, et qui criminalisent le mariage forcé. Il s'agit également de soutenir les programmes et stratégies multisectorielles qui accompagnent leur mise en œuvre.
- **Soutenir la sensibilisation et la formation des personnels de santé et des travailleurs sociaux** et l'adaptation des structures de soins afin de renforcer l'accessibilité et l'acceptabilité des services par les adolescent.e.s.
- **Sensibiliser les communautés et les leaders religieux, et notamment les hommes**, pour l'abandon des pratiques néfastes et le changement des normes sociales. Former les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé en vue de la prise en charge des victimes de manière appropriée par les services de santé.
- **Sensibiliser et éduquer les garçons** à l'égalité et au respect de tous et toutes, notamment des filles, dès le plus jeune âge.
- **Renforcer la prévention et la lutte contre les grossesses adolescentes** à travers le soutien aux stratégies nationales pour l'accès à l'information sur les produits et services de contraception, et plus généralement aux dispositifs visant le renforcement des cadres législatifs et des politiques pour la protection et la réalisation des droits sexuels et reproductifs des adolescent.e.s et des jeunes.
- **Renforcer la prévention et la lutte contre le VIH-sida chez les adolescent.e.s, les jeunes et les populations clés** à travers l'accès universel à l'information, l'éducation, les services de prévention et de conseils sur le VIH, aux tests de dépistage ainsi qu'aux antirétroviraux dans les délais les plus courts et la mise en œuvre d'une offre de soins adaptée sans coercition, discrimination, respectant la confidentialité pour les adolescent.e.s, les jeunes et les populations clés.
- **Accroître la participation des jeunes aux politiques de population et de développement**, y compris les politiques de santé sexuelle et reproductive, d'éducation, de formation professionnelle et d'accès à l'emploi décent à travers le soutien aux organisations de jeunes et œuvrant pour les jeunes.

Le Programme d'action de la CIPD (1994) affirme que :

« C'est sur une information qui aide les adolescents à atteindre un niveau de maturité leur permettant de prendre des décisions responsables que les sociétés devraient fonder leur réponse aux besoins dans ce domaine. Les adolescentes devraient notamment pouvoir accéder à une information et à des services qui les aident à comprendre leur sexualité et à se protéger contre les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles et les risques de stérilité en résultant. Il faudrait également enseigner aux jeunes gens à respecter l'autodétermination des femmes et à partager les responsabilités avec elles dans les questions de sexualité et de procréation. »

(Paragraphe 7.41)

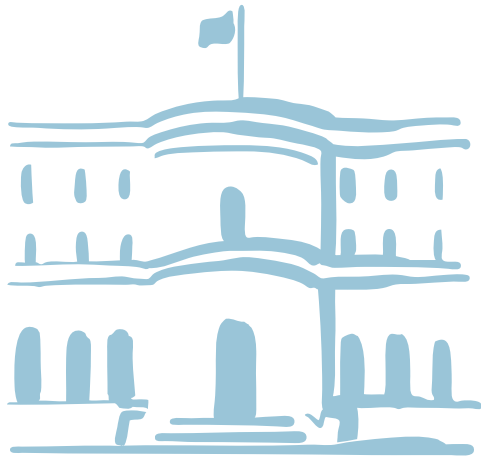
Le Fonds français Muskoka

À la suite du sommet du G8 au Canada en 2010, la France s'est engagée, dans le cadre de l'Initiative de Muskoka sur la santé reproductive, des mères, des nouveau-nés et des enfants, à soutenir le travail conjoint de quatre agences des Nations unies. Cela s'est traduit par la création du Fonds français Muskoka, mis en œuvre par l'OMS, ONU Femmes, l'UNFPA et l'UNICEF. De par son ancrage régional, le Fonds a été salué comme une des avancées les plus originales de l'Initiative de Muskoka. Il a démontré son efficacité dans certains pays comme le Niger, le Sénégal et le Tchad, qui ont enregistré des réductions significatives de la mortalité maternelle et infantile sur cette période.

Alors que 2016 marque la fin des engagements pris en 2010, la France poursuit son appui au Fonds français Muskoka à hauteur de 10 millions d'euros en 2016. La coordination du dispositif sera renforcée et le champ géographique et thématique des interventions recentré. Les interventions seront concentrées dans huit pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo), et auront comme priorités la santé reproductive, maternelle, infantile, des adolescent.e.s et des jeunes, la nutrition et le renforcement transversal des systèmes de santé.

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement	ONG	Organisation non gouvernementale
APD	Aide publique au développement	ONU	Organisation des Nations unies
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement	ONU Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
DGM	Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du MAEDI	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
DSSR	Droits et santé sexuels et reproductifs	RHSC	Coalition pour les produits de la santé reproductive
ESTHER	Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau	Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
G7	Groupe des sept	SNPC	Système de notification des pays créanciers
G8	Groupe des huit	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation	UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
IDA	Association internationale de développement	UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
IST	Infection sexuellement transmissible	UNITAID	Facilité pour l'innovation en santé mondiale
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international	VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
MLF	Mouvement de libération des femmes		
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques		
ODD	Objectif de développement durable		
OMS	Organisation mondiale de la santé		



L'ACTION EXTÉRIÈRE DE LA FRANCE SUR LES ENJEUX DE POPULATION, DE DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS 2016-2020

En 2030, la population mondiale devrait dépasser les 8,5 milliards d'individus. L'accès à ce droit fondamental qu'est la santé sexuelle et reproductive constitue donc l'un des principaux enjeux du XXI^e siècle. À l'heure actuelle, les réponses et les investissements ne correspondent pas aux besoins. L'efficacité des programmes dépend de l'accès à l'information, aux produits et aux services. Afin de répondre à ces défis, la France s'est dotée pour la première fois d'une stratégie dédiée aux enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs.

L'action de la France se concentre dans les zones géographiques où les enjeux sanitaires et démographiques sont les plus importants : Afrique de l'Ouest et du Centre.

Fruit d'une concertation avec les acteurs français et internationaux impliqués dans cette thématique, cette stratégie définit un cadre de référence pour les institutions françaises de développement et poursuit trois objectifs prioritaires : améliorer les cadres normatifs internationaux, régionaux et nationaux en matière de droits sexuels et reproductifs ; augmenter l'accès aux méthodes modernes de contraception par une approche intégrée et faciliter l'accès des adolescent.e.s et des jeunes aux services de santé sexuelle et reproductive afin de réduire les pratiques néfastes.